

Groupe Scolaire Louis Pasteur

ce.0680189L@ac-strasbourg.fr 03 89 80 73 85

Note de rentrée – Septembre 2024

→ Horaires

La semaine est organisée sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h15/11h45 et 13h45/16h15
L'accueil des élèves a lieu à partir de 8h05 le matin et 13h35 l'après-midi.

Pour les parents qui le souhaitent, il existe un service de garderie, de restauration à midi et d'étude surveillée.

Pour plus d'informations, contacter Préalys au 03 89 80 43 20 ou par mail : prealis-correspondance@orange.fr

→ Organisation scolaire : pour la réunion de rentrée avec l'enseignant.e, nous vous remercions de venir sans vos enfants.

Niveaux	Enseignants	Niveaux	Enseignants
PS / MS « Chat »	Mme Perearnau Réunion de rentrée : vendredi 06/09 à 16h30	CE2 / CM1	Mme Ilic Réunion de rentrée : jeudi 19/09 à 17h
PS / MS « Némò »	Mme Aubry-Barant et Mme Conraux Réunion de rentrée : vendredi 06/09 à 16h30	CM2	Mme Marck et M. Hitter Réunion de rentrée : vendredi 27/09 à 17h
PS / MS « Acacia »	Mme Le Chevanton Réunion de rentrée : lundi 09/09 à 16h30	CP 16/8	Mme Wirth et Mme Lagmouch Réunion de rentrée : vendredi 06/09 à 17h
PS / GS « Paris »	Mme Liedhart et Mme Chanut Réunion de rentrée : jeudi 12/09 à 16h30	CE 1 16/8	Mme Xaintray Réunion de rentrée : jeudi 12/09 à 17h
GS	Mme Panchout et Mme Chanut Réunion de rentrée : mardi 10/09 à 16h30	CE2 16/8	M. Mathis Réunion de rentrée : jeudi 12/09 à 17h
CP / CE1	Mme Meyer Réunion de rentrée : lundi 09/09 à 17h	CM1 / CM2 16/8	Mme Juraszek Réunion de rentrée : jeudi 12/09 à 17h
CE1 / CE2	Mme Jonneaux Réunion de rentrée : mardi 17/09 à 17h	Direction	M. Bettinger

→ Dates des vacances scolaires

Vacances d'automne	Du 19 octobre au 3 novembre inclus	Vacances de printemps	Du 05 avril au 21 avril inclus (WE de Pâques)
Vacances de Noël	Du 21 décembre au 5 janvier inclus	Pont de l'Ascension	Du 28 mai au 01 juin inclus
Vacances d'hiver	Du 08 février au 23 février inclus	Vacances d'été	A partir du 5 juillet

→ **Assurance**

Une attestation délivrée par votre organisme d'assurance est à fournir au plus vite. J'attire votre attention sur l'importance d'une bonne assurance pour votre enfant. La « **responsabilité civile** » couvre votre enfant pour les « dommages » qu'il pourrait causer, tandis que la garantie « **dommages corporels / individuelle-accident** » couvre les accidents subis.

Les parents restent libres du choix de l'assureur et du type de contrat souscrit à condition que les garanties exposées ci-dessus soient couvertes. Vous pouvez également souscrire une assurance auprès de la MAE et nous fournir l'attestation délivrée par celle-ci dès sa réception. L'assurance scolaire est obligatoire pour toutes sorties scolaires qui dépassent le cadre horaire habituel et vivement recommandée dans les autres cas.

→ **Coopérative scolaire**

Chaque année la cotisation des parents d'élèves de l'école permet d'enrichir le quotidien de nos classes.

La coopérative investit cet argent pour vos enfants, à travers des projets pédagogiques : sorties, achats de jeux, livres, spectacles, etc.

Le montant demandé par enfant est de **35€** (maternelle et élémentaire).

Nous vous remercions par avance pour votre participation.

→ **Absences et retards**

La fréquentation régulière de l'école est une obligation légale. A chaque fois que votre enfant est absent, nous vous demandons de nous prévenir, avant 8h05 et de préférence par mail :

ce.06801891@ac-strasbourg.fr

Merci de réserver le téléphone pour les questions importantes ou urgentes.

A son retour, votre enfant devra présenter un mot d'excuse précisant les raisons de l'absence (même si vous aviez prévenu l'école au préalable). Les motifs de type « raisons familiales/personnelles » ne peuvent être acceptés.

Les absences illégitimes feront l'objet de l'ouverture d'un dossier, et d'une information à l'Inspection académique.

Voici, pour rappel, les motifs d'absence réputés légitimes.

Selon l'article L131-8 du code de l'éducation, les **seuls motifs réputés légitimes** sont :

- maladie de l'enfant (avec ou sans certificat médical) ;
- maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille ;
- réunion solennelle de la famille (événement exceptionnel) ;
- empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications ;
- absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent (cas de force majeure) ;

En raison de l'absence de secrétariat, l'accès à l'école des élèves en retard peut s'avérer difficile, ce qui peut les mettre en danger. Afin de permettre à vos enfants de travailler sereinement et sans être perturbés, nous vous remercions vivement de respecter les horaires et venir à l'heure.

En **maternelle**, après 8h30, les parents remettront leur enfant à l'adulte à la porte sans entrer dans l'école. Les parents arrivés à l'heure seront invités à quitter l'école pour 8h35.

Après 8h35, la porte sera fermée et vous serez obligés d'attendre jusqu'à ce que quelqu'un puisse venir vous ouvrir. Nous comptons sur vous pour arriver à l'heure.

→ **Élections au comité de parents**

Les élections se dérouleront **le vendredi 11 octobre 2024**.

Les parents intéressés ou simplement curieux sont invités à une réunion d'information qui n'engage à rien. Elle aura lieu le lundi 23 septembre, à 17h30.

Je serai d'ailleurs reconnaissant aux parents élus en 2023/2024 de me faire savoir s'ils sont disponibles pour partager leur expérience et répondre aux questions des nouveaux parents intéressés.

13 postes de titulaires et 13 postes de suppléants sont à pourvoir. Vous avez jusqu'au mardi 1^{er} octobre pour vous déclarer candidats.

→ **Agréments Natation / Patinage**

Plusieurs classes de l'école se rendront à la piscine et à la patinoire.

Pour accompagner les enfants dans de bonnes conditions et assurer l'encadrement réglementaire, il est indispensable de pouvoir compter sur l'aide bénévole de quelques parents volontaires et disponibles, que leurs enfants soient concernés ou non.

Si vous êtes intéressés, contactez l'école au plus vite et sachez que des stages organisés par l'Éducation nationale seront organisés aux dates suivantes :

- Natation ⁽¹⁾:
 - jeudi 5 **et** vendredi 6 septembre 2024 de 8h30 à 11h30 au Stade Nautique de Colmar
 - jeudi 12 **et** jeudi 19 septembre 2024 de 9h à 12h à la piscine de Munster
 - vendredi 13 septembre de 17h à 19h **et** samedi 14 septembre 2024 de 8h à 12h à la piscine d'Ungersheim

- patinage : le lundi 09 **et** le mardi 10 septembre 2024 de 13h45 à 15h15 à la patinoire de Colmar

Les parents agréés qui ont accompagné les classes les années précédentes sont invités à contacter l'école afin de reconduire l'agrément pour l'année 2023-2024.

(1) Il s'agit d'une formation de 2X3h, en pratique (activités dans l'eau) et en théorie (sécurité, contenus de séance...)

→ **FICHES DE RENSEIGNEMENTS / D'URGENCE**

- **La fiche de renseignements** a été distribuée. Nous vous remercions de **vérifier** les informations et de les **corriger** en couleur le cas échéant avant de la **signer**. Elle est à rapporter le plus rapidement possible.

ATTENTION : Merci d'y indiquer le code correspondant à votre profession en vous référant au tableau des CSP au dos du document.

- **La fiche d'urgence** est à compléter et à remettre à l'enseignant.

En cas de changements durant l'année, nous vous prions de contacter le directeur au plus vite.

→ RENCONTRE PARENT / ENSEIGNANT / DIRECTEUR

Si vous souhaitez rencontrer l'enseignant.e de votre enfant, merci d'en faire la demande dans le cahier de liaison. Si vous souhaitez me rencontrer, merci d'en faire la demande par mail (ce.06801891@ac-strasbourg.fr) ou par téléphone (03 89 80 73 85).

→ Informations en vrac

- Merci de consulter régulièrement le cahier de liaison de votre enfant.
- Les enseignant.e.s publient régulièrement des articles sur le site de l'école. Un code vous est donné en début d'année, propre à chaque classe. Il vous permet d'avoir accès aux articles publiés par l'enseignant.e de votre/vos enfant(s).
- Les goûters sont interdits. Les cartes type Pokémon et autres jouets sont interdits à l'école.
- Les téléphones portables et montres connectées sont interdits dans l'enceinte de l'école (selon la loi du 3 août 2018)
- La circulation rue Adolphe Hirn est interdite le matin entre 7h45 et 8h15 et l'après-midi entre 16h et 16h30.

Nous vous rappelons aussi que le stationnement sur le passage piéton est interdit et régulièrement sanctionnée par la Police. Merci de votre civisme.

- Les parents de maternelle sont autorisés à entrer dans l'école pour déposer leurs enfants devant la porte de la classe (un adulte par enfant).
- En maternelle, les couches sont tolérées pendant le premier trimestre de l'année pour les élèves de Petite Section. C'est votre rôle de faire en sorte que votre enfant soit propre le plus vite possible. Naturellement, il vous revient de nous fournir des changes.
- Si vous avez du papier à jeter (annuaires, journaux, cartons, etc), venez les jeter dans les bacs bleus de l'école. La Communauté d'agglomération de Colmar reverse chaque année une somme aux écoles permettant de financer du matériel et des activités pour vos enfants.
- Voici un site ressources conçu par l'Éducation nationale : <https://mallettedesparents.education.gouv.fr>

Vous y trouverez des informations et repères essentiels pour suivre au mieux la scolarité de votre enfant.

Signature des parents :